Séance du mardi 13 août 2013 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absents excusés : GOBET Marie-Claire (pouvoir JC VIAL), GOLINELLI Joëlle, GUIMET Nicolas (pouvoir A. CIABATTINI).
Absent : SCHMITT Lionel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07.08.2013.
Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 10.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire propose d'inclure à l'ordre du jour une délibération supplémentaire qui concerne la convention pour l'assistance technique fournie par l'Etat dans le cadre de l'appui territorial. A l'unanimité, les membres présents décident d'inclure ce point à l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur les intempéries qui ont eu lieu dimanche 28 juillet et qui ont touché durement les exploitations maraîchères et horticoles de la commune. Une demande de subvention exceptionnelle a été faite auprès du Conseil Général afin de pallier en partie les pertes des exploitants qui ne sont pas couverts par la grêle. Un point est également fait sur la rénovation des lavoirs de Pilly et la Chapelle.

2013-08-01 Convention assistance technique DDT 74

Monsieur le Maire indique que la Loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi N°2001-1168 du 11 décembre 2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale de l'Equipement de la Haute-Savoie,
Considérant que la dernière convention ATESAT a pris fin le 31 mars 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver le projet de convention de partenariat avec la DDT 74 dans les domaines suivants :
  . conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser ;
  . assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
  . assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.
- **Approuve** le projet de convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de la Haute-Savoie, Direction Départementale des territoires) pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance technique fournie par l'Etat dans le cadre de l'appui territorial.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2013-08-02 Comptabilité : décision modificative N°2- Budget Principal

Monsieur Le Maire expose que suite à l'approbation du décompte définitif du SYANE relatif à l'aménagement et sécurisation de la RD202, il convient de faire un virement de crédit de 15.000 euros de l'article 020-dépenses imprévues d'investissement à l'article 2041582-subvention aux autres groupements, selon le tableau suivant :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
020- Dépenses imprévues d'investissement	020 dépenses	- 8.500,00		
2041582-Subvention aux autres groupements			20/2041582	+ 8.500,00
Total	**- 8.500,00**		**+ 8.500,00**	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312.1 à 4 et L.2313.1 et suivants,
Vu la délibération en date du 26 mars 2013 adoptant le budget primitif principal de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative N°2 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

2013-08-03 <u>Urbanisme : remise de pénalités de retard Taxe Locale d'Equipement</u>

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil d'une demande de remise des pénalités de retard pour le paiement de la taxe locale d'équipement présentée par un habitant d'Arthaz. Cette demande est transmise par la Trésorerie de Rumilly, elle concerne le PC n°02110H0010-A.

Vu l'avis favorable donné par le Comptable du Trésor de Rumilly ;
Vu le règlement effectué aux dates prévues par le débiteur auprès de la Trésorerie de Rumilly ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accorde** la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement**.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

2013-08-04 <u>Attribution subvention Arthaz Sports pour l'organisation du 13 juillet</u>

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il a été nécessaire cette année de prendre deux artificiers afin de procéder au tir des feux d'artifice du 13 juillet. L'association Arthaz Sports qui s'est occupée de la gestion de la buvette/restauration ainsi que de l'organisation du bal, a procédé directement au règlement du coût de cette prestation. Il convient donc de rembourser à l'association le paiement de celle-ci, la commune prenant en charge, comme chaque année, l'intégralité du coût des feux d'artifice.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser à l'Association Arthaz Sports une subvention de 550 euros correspondant à la prestation des deux artificiers pour le tirage des feux d'artifice.
- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2013-08-05 Approbation de la cession du fonds de commerce du Fournil du Mitron

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société Le Fournil du Mitron entend céder son fonds de commerce au profit de M. MARTINEAU moyennant un prix de 400.000 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur Le Maire à l'effet de :
  1. Intervenir à l'acte de cession de fonds de commerce à recevoir par Maître Myriam MORET, notaire à Saint-Jeoire ;
  2. Déclarer dans ledit acte de cession de fonds de commerce, agréer la cession en ce qui concerne le droit au bail cédé et accepté expressément le cessionnaire, soit M. MARTINEAU, comme successeur régulier du cédant ;
  3. Avoir parfaite connaissance que les dispositions des articles L145-1 et suivants du Code du Commerce relatifs aux baux commerciaux s'appliqueront au cessionnaire comme elles s'appliquaient au cédant, notamment en ce qui concerne le droit au renouvellement ;
  4. Déclarer n'avoir à ce jour, à l'encontre du cédant, aucune instance relative à l'application du bail dont il s'agit ;
  5. Dispenser que lui soit faite la signification de l'acte authentique de cession de fonds de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Point sur les projets en cours

- PLU : une lettre d'information concernant la révision du document d'urbanisme sera distribuée avec le prochain bulletin municipal.
- Projet centre intergénérationnel : les travaux de terrassement devraient commencer dès le mois de septembre 2013.
- Rénovation bâtiment Jules Ferry : des modifications ont été demandées à l'architecte sur l'avant-projet.

Rapport des commissions

- Commission communication : la prochaine réunion pour la réalisation du bulletin de septembre aura lieu le 20 Août 2013 à 20h00.
- Commission urbanisme : M. Laurent GROS fait un point sur les déclarations de travaux et permis de construire en cours.

2013-08-01 Convention assistance technique DDT 74

2013-08-02 Comptabilité : décision modificative N°2- Budget Principal

2013-08-03 Urbanisme : remise de pénalités de retard Taxe Locale d'Equipement

2013-08-04 Attribution subvention Arthaz Sports pour l'organisation du 13 juillet

2013-08-05 Approbation de la cession du fonds de commerce du Fournil du Mitron

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS
PELLEVAT Cyril		
PERNET Marie-Pierre		
GROS Laurent		
CIABATTINI Alain		
THABUIS Bruno		
MERANDON Frédéric		
CHABOD Frédéric		
NOURRISSAT Johane		
VIAL Jean-Claude		
MURRIS Isabelle		